SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Signalétique et décors graphiques)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP SDG, veuillez visiter :
cap-signaletique.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SIGNALÉTIQUE ET DÉCORS GRAPHIQUES

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, ORAL D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

ficient : 3 pour l'épreuve EG1, sans coefficient autonome pour l'EMC Durée : 2 he

Documents d'appui fournis avec le sujet. Le candidat présente le document correspondant au thème retenu parmi les six documents de sa liste préparée conformément aux modalités de l'épreuve. Le document DR 1 est un support de préparation orale et n'est pas remis.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, LA CONSTRUCTION européenne après 1945 (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, l'accès aux services dans un territoire (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et responsabilité (8 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ORAL D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC : COMMUNE FICTIVE DE VAL-DES-RIVES, FRANCE MÉTROPOLITAINE

Cette partie orale s'inscrit dans l'épreuve EG1. La durée de l'oral est de 15 minutes, dont 5 minutes de préparation. Le candidat présente et analyse le document correspondant au thème retenu parmi les six documents de sa liste préparée selon les modalités de l'épreuve, puis répond aux questions de l'examinateur.

Le barème de cette partie orale est de 20 points : 12 points en histoire-géographie et 8 points en enseignement moral et civique. Les trois parties ci-dessous précisent les compétences évaluées et les ressources d'appui. Le document de préparation DR 1 peut être utilisé pendant le temps de préparation ; aucun écrit n'est à rendre.

La commune fictive de Val-des-Rives étudie l'accès de ses habitants aux services publics et la gestion de son panneau municipal d'information. Les données locales présentées dans le dossier sont établies pour cette situation d'examen.

PARTIE 1 : HISTOIRE, LA CONSTRUCTION européenne après 1945 (6 points)

Situer, confronter et critiquer des sources historiques

À l'aide des documents DT 1 et des connaissances acquises, présentez les sources, replacez-les dans leur contexte et construisez une analyse argumentée. La réponse est orale.

Repères chronologiques utiles

Date	Repère
1945	Fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe
9 mai 1950	Déclaration de Robert Schuman
18 avril 1951	Signature du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Repères établis à partir des documents DT 1.

1.1 (1,5 point) Présentez les deux sources du DT 1 en précisant, pour chacune, sa nature, sa date et son auteur ou son autorité émettrice. Situez-les dans le contexte de l'Europe après 1945.

1.2 (1,5 point) Confrontez les objectifs exprimés dans la déclaration du 9 mai 1950 et dans l'article 2 du traité du 18 avril 1951. Appuyez votre comparaison sur des éléments précis des textes.

1.3 (1,5 point) Montrez ce que ces textes permettent de comprendre sur les débuts de la construction européenne. Indiquez aussi une limite de ces sources pour connaître les réactions des populations ou la mise en œuvre concrète du projet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1.4 (1,5 point) Expliquez en quoi la mise en commun du charbon et de l'acier pouvait contribuer à la paix en Europe. Votre réponse doit distinguer l'objectif annoncé et la portée historique du projet.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, l'accès aux services dans un territoire (6 points)

Lire des données territoriales et formuler un diagnostic spatial

À partir des données du DT 2, décrivez les différences d'accès aux services entre les secteurs de Val-des-Rives. Justifiez votre analyse par des données précises et formulez une proposition d'aménagement argumentée.

Accès aux services par secteur de Val-des-Rives

Secteur	Distance à la mairie (km)	Allers-retours de bus par jour	Présence d'un point d'accueil public
Centre	0,8	12	Oui
Les Tilleuls	3,5	6	Oui
Les Hauts	7,2	2	Non

Données fictives établies pour le sujet. La distance est mesurée entre le centre du secteur et la mairie ; les passages correspondent aux allers-retours quotidiens de la ligne de bus.

2.1 (2 points) Décrivez les inégalités d'accès aux services entre les trois secteurs. Citez au moins deux données du tableau pour justifier votre réponse.

2.2 (2 points) Expliquez comment la distance et la fréquence des transports en commun peuvent renforcer ou réduire l'isolement des habitants. Appuyez-vous sur une comparaison entre deux secteurs.

2.3 (2 points) Proposez une mesure d'aménagement réaliste pour améliorer l'accès aux services dans le secteur le moins desservi. Justifiez votre proposition à partir des données et indiquez un effet attendu sur les habitants.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et responsabilité (8 points)

Mobiliser les principes de la République et construire un jugement argumenté

La situation suivante est fictive. Un panneau d'information géré par la commune affiche une affiche anonyme qui désigne un habitant et appelle à exclure les personnes d'une religion donnée des activités communales. Une association demande le maintien de l'affiche au nom de la liberté d'expression. La commune doit examiner la situation et décider de la conduite à tenir.

Présentez votre analyse à l'oral en vous appuyant sur le DT 3. Distinguez les principes en jeu, formulez un jugement argumenté et proposez une démarche responsable.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3.1 (2 points) Présentez le principe constitutionnel mobilisé par le DT 3 et expliquez son lien avec la situation du panneau municipal.

3.2 (3 points) Montrez pourquoi la liberté d'expression doit être conciliée avec l'égalité des citoyens et le respect des personnes. Distinguez une expression d'opinion de l'appel à exclure un groupe en raison de sa religion.

3.3 (3 points) Proposez une démarche responsable que la commune pourrait suivre. Justifiez les étapes proposées en mobilisant les principes de la République, la responsabilité des acteurs et la nécessité d'une décision prise par les personnes compétentes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX SOURCES SUR LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Document 1 : extrait de la déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950. « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. » La déclaration propose de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à d'autres pays européens. Source : déclaration du 9 mai 1950, texte publié par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Document 2 : extrait de l'article 2 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé à Paris le 18 avril 1951. Le traité assigne à la Communauté la mission de contribuer, par l'établissement d'un marché commun, à l'expansion économique, au développement de l'emploi et au relèvement du niveau de vie dans les États membres. Source : traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, article 2, 18 avril 1951.

Les deux extraits sont des sources historiques authentiques. Le premier présente un projet politique ; le second appartient à un traité qui fonde une organisation commune.

Identification des sources du DT 1

Document	Date	Nature	Objet principal
Document 1	9 mai 1950	Déclaration politique	Proposition de mise en commun du charbon et de l'acier
Document 2	18 avril 1951	Traité international	Missions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Les extraits complets et leurs références figurent dans l'introduction du DT 1.

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES SUR L'ACCÈS AUX SERVICES À VAL-DES-RIVES

Les données ci-dessous décrivent une situation fictive élaborée pour le sujet. Elles ne correspondent pas à une commune réelle. La mairie est le principal lieu d'accueil administratif. Le point d'accueil public indiqué dans le tableau est un service de proximité distinct de la mairie. Les fréquences de bus sont exprimées en allers-retours par jour.

Distances, transports et services

Secteur	Distance à la mairie (km)	Allers-retours de bus par jour	Point d'accueil public
Centre	0,8	12	Oui
Les Tilleuls	3,5	6	Oui
Les Hauts	7,2	2	Non

Données fictives du cas d'étude de Val-des-Rives.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 3 : PRINCIPE CONSTITUTIONNEL ET SITUATION CIVIQUE

Extrait de l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, texte en vigueur.

Situation : le panneau est géré par la commune et l'affiche anonyme vise une personne identifiable et appelle à exclure les personnes d'une religion. L'association invoque la liberté d'expression. Le document ne fournit pas d'élément permettant de qualifier juridiquement l'affiche ou de décider à lui seul de son retrait. Le candidat doit raisonner sur les principes en jeu et sur une démarche responsable, sans se substituer aux autorités compétentes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de préparation orale : repères d'analyse des documents DT 1 et DT 2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Utilisez ce tableau uniquement pendant les 5 minutes de préparation orale. Vous pouvez y inscrire des mots-clés pour organiser votre présentation. Ce document n'est pas remis et ne fait pas l'objet d'une notation distincte.

Repères pour préparer la présentation orale

Document ou thème	Repère ou donnée utile	Analyse à présenter
DT 1 : contexte historique	.....	.....
DT 1 : comparaison des sources	.....	.....
DT 2 : inégalités territoriales	.....	.....
DT 3 : principes et démarche civique	.....	.....

Compléter les cases avec des mots-clés ou des références aux documents.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP SDG, classés par épreuve et par année :
cap-signaletique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP SDG reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
cap-signaletique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.